Syndicat des Industriels du Cameroun
Syndustricam

LES CHRONIQUES DE L'INDUSTRIE

NOTE D'INFORMATIONS & D'ANALYSES DU SYNDICAT DES INDUSTRIELS DU CAMEROUN

EDITION N°7 – JANVIER 2026

Les défis énergétiques pour les industriels en 2026

Entre exaspération et promesses de réforme



SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPÔTS PETROLIERS

CFSID

CENTRE DE FORMATION
À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE DE DOUALA

Une école à feu au service de la sécurité industrielle



Nos atouts

- Des installations modernes, alignées sur les standards industriels ;
- Des formations pratiques, basées sur des scénarios réels et des mises en situation ;
- Un réseau de partenaires techniques et institutionnels de référence.



Nos pôles de formation

- Gestion des risques et de crise : Du diagnostic à la stratégie ;
- Intervention sur feux industriels : La maîtrise du feu en situation réelle ;
- Écosystèmes Pétrole & Gaz : L'expertise métier ;
- Sécurité en milieu administratif : Protéger les hommes au quotidien.



CFSID - Formez vos équipes. Sécurisez vos installations.
Protégez durablement votre entreprise.

(+237) 696 46 06 71 / 677 54 78 16] | mdiyani@scdp.cm | Douala & Kendeck

Edito



Vincent KOUETE
Secrétaire Général du SYNDUSTRICAM

Compétitivité, souveraineté, résilience : 2026 ne pardonnera pas l'inaction

Janvier 2026 confirme une réalité que les industriels vivent chaque jour : la compétitivité ne se joue plus seulement dans les usines. Elle se décide aux frontières, dans les textes prudentiels, dans la qualité des services publics essentiels et dans notre capacité collective à transformer les vulnérabilités en leviers de souveraineté. À ce niveau, 2026 ne pardonnera ni l'inaction ni l'improvisation.

L'imbroglio du scanning au Port de Douala l'a illustré avec force. Une décision mal synchronisée a suffi à désorganiser les flux et à alourdir les coûts. L'accalmie actuelle est salutaire, mais l'essentiel demeure : la compétitivité logistique est trop stratégique pour être fragilisée par des transitions mal maîtrisées. Même exigence du côté financier. La mise à l'index COBAC, si elle répond à une exigence de stabilité bancaire, peut immobiliser brutalement une entreprise. La discipline est nécessaire, mais elle doit rester proportionnée pour ne pas asphyxier l'appareil productif.

> **"L'imbroglio du scanning au Port de Douala l'a illustré avec force. Une décision mal synchronisée a suffi à désorganiser les flux et à alourdir les coûts.**

Dans le même temps, la pression macroéconomique demeure élevée. Inflation encore au-dessus du seuil communautaire, recours accru au marché des titres publics, montée du service de la dette : ces paramètres influencent directement le coût du capital, la trésorerie des entreprises et la capacité d'investissement. La souveraineté industrielle suppose une gestion budgétaire et financière cohérente avec les ambitions productives affichées.

Les tensions productives sont tout aussi parlantes. Eau et assainissement, rappelés lors du Congrès de l'AAEA, énergie sous contrainte, intégration progressive du PET recyclé : ces enjeux techniques deviennent des déterminants stratégiques. Sans services fiables, sans standards clairs, sans gouvernance efficace, la compétitivité reste fragile. Mais ces contraintes ouvrent aussi des opportunités : structuration de filières locales, économie circulaire, montée en gamme industrielle.

Enfin, les signaux d'industrialisation sont réels. Bitume, textile, transformation locale, marchés captifs, structuration des filières : le Made In Cameroon ne peut plus être un slogan conjoncturel porté par les seuls effets prix des exportations. Il doit devenir un choix stratégique, fondé sur la transformation, la valeur ajoutée locale et la résilience des chaînes d'approvisionnement.

Face à ces défis, le SYNDUSTRICAM assume sa responsabilité. Nous alertons lorsque les surcoûts deviennent insoutenables, nous accompagnons les évolutions réglementaires et nous portons des propositions concrètes. L'industrie ne réclame pas des privilèges, elle demande des conditions normales de performance. La compétitivité, la souveraineté et la résilience ne relèvent plus du discours. En 2026, elles exigent des décisions rapides, cohérentes et exécutées sans faille.



CHIFFRE DU MOIS

+22,6% en plus de crédits bancaires aux PME en 2025

Selon les données du Comité National Économique et Financier (CNEF), les crédits accordés aux PME ont progressé de 22,6% entre novembre 2024 et novembre 2025, passant de 1 202,1 à 1 553,4 milliards de F CFA. Cette hausse dépasse nettement celle de l'encours global des crédits bancaires, limitée à 17% sur la même période. Les PME représentent désormais 22,4% du total des crédits distribués, confirmant leur montée en puissance dans le portefeuille des banques.



Cette dynamique traduit une inflexion positive dans l'orientation du financement bancaire en faveur du tissu productif. Plusieurs établissements se distinguent, notamment CBC (20%), CCA Bank (19,5%) et Afriland First Bank (18,9%), qui concentrent une part significative des crédits aux PME. Cette mobilisation reflète l'adaptation progressive des offres bancaires et l'effet des mécanismes de partage de risques appuyés par les partenaires techniques et financiers.

Si les facteurs explicatifs de cette évolution restent à confirmer, surtout en fonction de son caractère conjoncturel ou structurel, elle n'est sans doute pas dissociable de la montée des investissements productifs dans certaines filières, de l'amélioration des outils d'évaluation du risque et d'un engagement plus affirmé des établissements bancaires.

Pour le tissu productif, cette progression constitue un signal fort. En facilitant l'acquisition d'équipements, le financement du besoin en fonds de roulement et l'expansion des capacités, ces crédits contribuent à renforcer la compétitivité et l'emploi. Le défi reste désormais de consolider cette tendance par la structuration de projets bancables et l'amélioration continue de la transparence financière des PME.

IMBROGLIO DU SCANNING AU PORT DE DOUALA

le SYNDUSTRICAM hausse le ton, l'économie respire... mais la vigilance reste de mise

Depuis le 1er janvier 2026, le Port de Douala-Bonabéri a été le théâtre d'un épisode aussi coûteux qu'instructif : un changement d'opérateur de scanning décidé par le Port Autonome de Douala (PAD), avec l'installation de TRANSATLANTIC SA, a déclenché un enchevêtrement administratif et juridique, au point de faire porter l'addition... aux importateurs et aux industriels.

A l'origine, un conflit de lecture sur la fin de contrat de l'opérateur historique, SGS Scanning Cameroun, et sur la capacité du PAD à engager un nouvel opérateur. Le résultat, lui, a été très concret : double paiement, allongement des procédures, incertitude sur le bon interlocuteur et perturbations logistiques.

CHRONOLOGIE D'UN CAFOUILLAGE À ÉVITER À TOUT PRIX :

1) LE BASCULEMENT DU 1ER JANVIER

Le PAD annonce que, dès le 1er janvier 2026, les opérations de scanning (inspection non intrusive) passent à TRANSATLANTIC. Sur le terrain, TRANSATLANTIC facture et encaisse les frais correspondants.

2) UN ARBITRAGE GOUVERNEMENTAL... PUIS UNE EXÉCUTION CONTRARIÉE

Face à la montée des tensions, une réunion de crise à Yaoundé aboutit à une décision claire : le Premier ministre Joseph Dion Ngute tranche le 29 janvier 2026 en faveur du maintien de SGS, en rappelant notamment que le contrat relèverait de l'État, pas du seul PAD.

3) LA CONTRADICTION QUI A TOUT BLOQUÉ

Pendant que le scanning se faisait effectivement via TRANSATLANTIC, les services de Douanes, s'alignant sur l'orientation gouvernementale, ont continué à exiger le paiement des frais de scanning SGS comme condition préalable au dédouanement.

C'est exactement ce que le SYNDUSTRICAM a dénoncé publiquement : paiement effectif auprès de TRANSATLANTIC, maintien dans les systèmes douaniers de l'exigibilité des frais SGS, impossibilité d'obtenir mainlevée et enlèvement sans payer les deux, avec surestaries, pénalités, retards d'approvisionnement et perturbations de la production.

LE RÔLE DU SYNDUSTRICAM : REMETTRE L'ÉCONOMIE RÉELLE AU CENTRE

Face à l'enlisement, le SYNDUSTRICAM est monté au créneau avec un communiqué qui a eu un large écho. Sa ligne a été simple et efficace : les entreprises industrielles ne peuvent pas être les victimes collatérales d'un conflit entre administrations et prestataires privés.

Encadré pratique : comment les entreprises peuvent se préparer maintenant

Tracer tous les paiements et justificatifs liés au scanning sur la période de crise (factures, quittances, références conteneurs).

Chiffrer l'impact réel : surestaries, pénalités, ruptures de stock, arrêts de ligne, surcoûts de transit, coûts de financement de stocks.

Documenter les préjudices : utile pour les démarches collectives, les plaidoyers, et d'éventuels mécanismes de compensation.

Mettre en place une veille interne "port et procédures" : un point hebdomadaire DAF, transit, achats, production, pour anticiper tout changement de régime.

Passer par les canaux du SYNDUSTRICAM : mutualiser l'information, signaler rapidement toute persistance de double facturation ou de blocage.

IMBROGLIO DU SCANNING AU PORT DE DOUALA

le SYNDUSTRICAM hausse le ton, l'économie respire...

mais la vigilance reste de mise

Le Syndicat a appelé les autorités à rétablir immédiatement la cohérence entre décisions administratives, dispositifs techniques et systèmes de paiement, afin de mettre fin au double paiement imposé.

Surtout, le communiqué a proposé des solutions transitoires, notamment l'instauration d'un régime de force majeure administrative ouvrant droit à la levée des pénalités et des surestaries pendant la crise. Après plusieurs autres cris, une sortie de crise a finalement été annoncée avec une nouvelle configuration du paysage de l'inspection par scanning : SGS devrait reprendre sa place sur le segment couvert historiquement et TRANSATLANTIC sera repositionné sur les segments non couverts par SGS (Trafic vrac solide non-conteneurisé, véhicules, conteneurs vides et conteneurs hors-gabarit).

Cette orientation va dans le sens d'une normalisation opérationnelle. Mais pour les industriels, l'épisode laisse des questions ouvertes, très concrètes.

> **“ Dès à présent, chaque entreprise doit consolider toutes les preuves de paiement, chiffrer l'impact financier réel et documenter les pénalités et surcoûts logistiques.**

POINTS DE VIGILANCE POUR LES INDUSTRIELS

1) SORTIE EFFECTIVE ET DÉFINITIVE DE L'IMBROGLIO

L'économie ne peut pas vivre longtemps avec deux vérités parallèles : une décision administrative d'un côté, une exécution opérationnelle de l'autre. La priorité est la cohérence complète entre PAD, Douanes, communauté portuaire, systèmes de paiement et circuits de mainlevée. Les entreprises doivent vérifier, dossier par dossier, que le régime applicable est désormais clair et unique.

2) REMBOURSEMENT DES SOMMES INDÛMENT PERÇUES

Le Ministre des Finances a annoncé que SGS procédera au remboursement des frais supplémentaires payés pendant la période de crise. C'est un signal fort, mais pour les entreprises, l'enjeu est de savoir : qui rembourse, selon quel mécanisme (compensation automatique, démarche individuelle, ...), dans quels délais, sur quelles preuves, et avec quelle traçabilité. Dès à présent, chaque entreprise doit consolider toutes les preuves de paiement, chiffrer l'impact financier réel et documenter les pénalités et surcoûts logistiques. La crédibilité du mécanisme dépendra de sa simplicité et de sa rapidité d'exécution.

3) COMPRENDRE LE “REPOSITIONNEMENT” DE TRANSATLANTIC

Derrière le technique, il y a souvent du stratégique : souveraineté, sécurité, revenus, contrôle des flux, réorganisation des services portuaires. Plusieurs analyses médias soulignent des enjeux financiers et sécuritaires autour du scanning. Pour les industriels, trois paramètres doivent être scrutés : (i) le périmètre exact de chaque opérateur ; (ii) l'impact tarifaire et ; (iii) les délais de traitement. Il est indispensable que cette nouvelle configuration préserve la prévisibilité juridique, la fluidité logistique, et la stabilité des coûts.





Cette crise du scanning a rappelé une évidence : la compétitivité industrielle se joue aussi dans la fluidité portuaire et la sécurité juridique des procédures. En recadrant le débat sur l'économie réelle, le SYNDUSTRICAM a joué son rôle de bouclier collectif, en rappelant que les entreprises ne peuvent pas payer le prix d'un conflit de compétences.

La sortie de crise semble engagée. Mais la suite doit être suivie avec méthode : normalisation totale, remboursement effectif, clarification du nouveau dispositif et préparation des entreprises aux prochaines étapes.



MISE À L'INDEX COBAC EN ZONE CEMAC

Un "carton rouge" bancaire qui peut immobiliser les entreprises

Depuis le 1er janvier 2026, un nouveau dispositif prudentiel s'impose à l'ensemble de la zone CEMAC : la mise à l'index des clients défaillants des établissements assujettis à la COBAC (Banques, EMF, établissements financiers). Inspiré par l'expérience de la RDC en la matière, l'objectif de la mise à l'index est de réduire les créances en souffrance, jugées dangereuses pour la liquidité, la solvabilité et, au bout du compte, la stabilité du système bancaire. Ce règlement compète et prolonge la loi nationale sur la pénalisation du délit de non-remboursement (loi n° 2019/021 du 24 décembre 2019).

Mais vu du terrain industriel, l'enjeu dépasse la relation banque client : la mesure peut geler des paiements, perturber les flux de trésorerie, et même, dans certains cas, viser des dirigeants.

CE QUE LA "MISE À L'INDEX" VEUT DIRE, EN CLAIR

Le règlement définit la mise à l'index comme une mesure qui interdit au client : (i) de faire toute opération au débit d'un compte dont il est titulaire, signataire ou mandataire (sauf opérations destinées à régulariser) et ; (ii) d'ouvrir un nouveau compte, ou d'agir comme signataire ou mandataire, tant que la mesure n'est pas levée.

Le "client défaillant" est entendu largement : personne morale ou physique en défaut de paiement, y compris caution, garant ou avaliste, qui ne donne pas suite aux démarches de recouvrement amiable ou aux propositions de restructuration ou rééchelonnement.

Comme point déclencheur, le délai de 3 mois d'impayé. Le risque devient réel dès qu'une échéance impayée dépasse trois mois.

À partir de là, deux scénarios :

- La banque saisit le Comité National Economique et Financier (instance pilotée par la Direction Nationale de la BEAC), avec un dossier justifiant le crédit, les garanties et les mesures de recouvrement entreprises, copie au client et à la COBAC.
- Le CNEF peut aussi engager la procédure d'office (ou sur saisine COBAC), puis demander les informations à l'établissement.

Le CNEF statue dans un délai de deux mois. S'il estime le dossier conforme, il prononce la mise à l'index. L'acte est ensuite communiqué aux établissements assujettis, à la COBAC et à la Banque Centrale.

POURQUOI LES INDUSTRIES DOIVENT PRENDRE CE TEXTE AU SÉRIEUX

1) UN RISQUE DIRECT SUR LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

À compter de la notification, le client ne peut plus faire d'opérations au débit de ses comptes, sauf pour régulariser, et ne peut plus ouvrir un compte, ni agir comme signataire ou mandataire jusqu'à levée. Pour une usine, une PME industrielle ou un groupe, cela peut provoquer une onde de choc immédiate :

- paiement des fournisseurs et des transitaires, donc risque sur intrants et dédouanement

MISE À L'INDEX COBAC EN ZONE CEMAC

Un "carton rouge" bancaire qui peut immobiliser les entreprises



- salaires, charges sociales et fiscalité, donc pénalités et tensions internes
- énergie, eau, télécoms, donc continuité de production
- contrats de maintenance, sécurité industrielle, assurances, donc vulnérabilités opérationnelles

2) UNE CONTAGION DANS TOUT LE SYSTÈME BANCAIRE

Ce n'est pas une sanction "dans une banque". C'est une inscription qui devient visible dans le système, via la communication aux établissements assujettis et à la banque centrale. Donc, changer de banque ou "se débrouiller ailleurs" peut devenir impossible.

3) LE POINT LE PLUS SENSIBLE : LES DIRIGEANTS PEUVENT ÊTRE VISÉS

> **"L'enjeu (de la mise à l'Index) dépasse la relation banque client : la mesure peut geler des paiements, perturber les flux de trésorerie, et même, dans certains cas, viser des dirigeants.**

Si le client mis à l'index est une personne morale, le CNEF peut étendre la mesure à l'administrateur général, gérant, directeur général ou directeur général adjoint, s'il estime la situation imputable à ce dirigeant. L'extension se fait sur avis de la COBAC, avec une règle sévère : l'absence de réponse dans le délai vaut avis favorable.

Pour les conseils d'administration, c'est un sujet de gouvernance : la gestion du risque bancaire devient aussi un risque de stabilité managériale.

UN AUTRE POINT TECHNIQUE, MAIS TRÈS CONCRET : LE "BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF"

Un risque de réputation au-delà du blocage bancaire

La COBAC tient un registre accessible aux autorités et établissements concernés, dans le cadre du secret professionnel, sauf cas de publication. Et la COBAC peut publier la liste des personnes mises à l'index depuis plus de 12 mois, sous réserve des règles de protection des données, avec retrait en cas de régularisation. Autrement dit : au-delà du blocage bancaire, l'enjeu peut aussi devenir réputationnel.

Les établissements doivent mettre en place des mesures pour identifier si le bénéficiaire effectif d'une opération est une personne inscrite au registre, y compris si l'opération est faite à partir d'un compte qui n'est pas à son nom, puis informer le CNEF. Pour les groupes industriels, cela appelle une hygiène renforcée :
- mandats bancaires multiples
- paiements "pour compte de"
- flux inter-filiales
- avances et règlements croisés

Les "arrangements" informels peuvent exposer, au pire, à une suspicion de contournement.

CE QUE LES INDUSTRIELS DOIVENT FAIRE DÈS MAINTENANT (CHECKLIST DAF / DG)

- (1) Mettre une alerte interne avant le seuil des 3 mois : Le seuil est connu, la prévention doit être automatique.
- (2) Négocier tôt les solutions de restructuration ou rééchelonnement : La logique du texte vise aussi à pousser vers ces solutions plutôt que vers l'impayé prolongé.
- (3) Formaliser et archiver tous les échanges bancaires : En cas de choc exogène, litige ou retard de paiement d'un donneur d'ordre, l'entreprise doit pouvoir démontrer sa bonne foi et sa démarche proactive.
- (4) Sécuriser la gouvernance bancaire : Limiter la multiplication des mandataires, clarifier les pouvoirs, formaliser les décisions critiques, car l'extension aux dirigeants existe.
- (5) Cartographier les paiements vitaux : Même si des dérogations existent dans certains cas, elles ne doivent pas être le plan de continuité d'une industrie.



À SURVEILLER : LES TEXTES D'APPLICATION ET LES ZONES GRISES

Le règlement prévoit que des modalités d'application seront précisées par la COBAC. Il prévoit aussi un reporting mensuel des CNEF sur les demandes, décisions, levées et contestations.

Deux sujets doivent intéresser directement le plaidoyer industriel :
- comment seront appréciées, concrètement, les "mesures de recouvrement proportionnées", et quelles garanties de contradictoire réel
- comment éviter des mises à l'index liées à des crises temporaires de trésorerie, dans un contexte où les entreprises subissent déjà coûts logistiques, énergie et délais de paiement

Enfin, le texte s'applique aussi à certaines créances déjà impayées au moment de l'entrée en vigueur, sous conditions.

AU FINAL

La mise à l'index COBAC vise un objectif de discipline financière légitime. Mais elle crée un risque nouveau pour l'économie réelle : le blocage bancaire peut rapidement se transformer en blocage industriel.

Pour les entreprises, la ligne de conduite est claire : anticiper le seuil des trois mois, documenter, restructurer tôt, et mettre à niveau la gouvernance bancaire. Pour l'écosystème, l'enjeu est d'obtenir une mise en œuvre proportionnée, afin que le traitement du risque bancaire ne fragilise pas inutilement l'investissement productif et l'emploi.

Encadré : Sanctions, prudence maximale

Le texte prévoit des sanctions pénales en cas d'opération au débit effectuée malgré la mise à l'index, avec des exceptions liées au remboursement ou à certaines opérations autorisées. Les peines peuvent être doublées si le complice est un dirigeant ou préposé d'un établissement assujetti.



CONGRÈS DE L'AAEA À YAOUNDÉ

L'eau et l'assainissement, talon d'Achille silencieux de l'industrialisation camerounaise

Yaoundé a accueilli du 09 au 13 février 2026 le 23e Congrès International et Exposition de l'Association Africaine de l'Eau et de l'Assainissement (AAEA). Organisation continentale regroupant 237 membres dans plus de 40 pays, dont une centaine d'opérateurs publics et entreprises du secteur, l'AAEA a placé cette édition sous le thème : « Eau et assainissement : des actions fortes pour l'Afrique ».

Au-delà des échanges techniques, le Congrès a surtout mis en lumière une réalité stratégique : l'eau et l'assainissement ne sont plus seulement des enjeux sociaux ou environnementaux. Ils deviennent des paramètres économiques déterminants. Les débats ont identifié les freins persistants à l'investissement en Afrique : cadre réglementaire perfectible, faible recouvrement des coûts, projets insuffisamment bancables, capacités techniques limitées et vulnérabilité climatique accrue.

Au Cameroun, ces défis se traduisent par une performance encore fragile des services, avec une eau non facturée élevée et la nécessité de réformes structurelles, notamment dans le cadre du Compact Eau en préparation.

Sur l'assainissement, le constat est plus sévère encore. En Afrique subsaharienne, plus de la moitié des citadins n'ont pas accès à des services adéquats. Le sous-financement reste structurel, qu'il s'agisse des eaux usées, des boues de vidange, des déchets ménagers ou industriels. Au Cameroun par exemple, seulement un tiers des 2 000 à 2 500 tonnes des déchets ménagers produites chaque jour sont collectés faute de financements et une seule station de

traitement de boues de vidange est fonctionnelle à Yaoundé, celle de Douala reste en construction, RAS ailleurs.

La Banque Africaine de Développement, l'une des principales institutions qui accompagne le développement du secteur en Afrique, a présenté des instruments combinant appui aux réformes, préparation de projets, garanties, financements mixtes et mécanismes de partage de risques. Le message a été clair : les capitaux existent, mais la structuration des projets reste le maillon faible.

POUR L'INDUSTRIE, L'EAU DEVIENT UN INTRANT STRATÉGIQUE

Même si la gouvernance du secteur relève principalement des pouvoirs publics, les conséquences concernent directement le tissu productif. Un déficit des politiques de partage ou d'accès à la ressource et une disponibilité irrégulière de l'eau, une qualité instable ou une tarification imprévisible affectent immédiatement les filières industrielles majeures. L'eau n'est pas seulement une commodité, elle devient un facteur de continuité de production et un élément d'attractivité industrielle.

ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL : DU PÉRIPHÉRIQUE AU STRATÉGIQUE

L'un des apports majeurs du Congrès a été d'élargir la lecture de l'assainissement : eaux usées, boues, déchets ménagers, eaux pluviales, mais aussi effluents industriels et déchets dangereux.

Pour les entreprises, le sujet change de nature. Une mauvaise gestion des effluents ou des déchets industriels n'est plus seulement un risque environnemental. Elle peut entraîner :

contentieux juridiques, sanctions réglementaires, blocages d'exploitation, dégradation de réputation et difficultés d'accès au financement.

Le point le plus sensible reste la gestion des déchets industriels. Les discussions ont souligné l'absence de solutions collectives structurées, alors que seule une part limitée de ces déchets est aujourd'hui prise en charge par des prestataires spécialisés. Confusion des flux, insuffisance d'infrastructures dédiées et modèles économiques fragiles freinent la structuration du secteur. L'expérience et les projets portés par SECA, notamment le centre multifilières envisagé à Missolè, illustrent le type d'initiative capable de combler ce déficit.

TROIS IMPLICATIONS CONCRÈTES POUR LES INDUSTRIELS

(1) Intégrer pleinement la gestion de l'eau et de l'assainissement dans la stratégie de gestion des risques, au même titre que l'énergie ou la logistique.
(2) Soutenir l'émergence de solutions structurantes, en contractualisant avec des prestataires qualifiés et en favorisant des approches collectives.
(3) Contribuer au dialogue sur les mécanismes de financement et de gouvernance afin de rendre le secteur durablement viable et économiquement soutenable.

> **« En Afrique subsaharienne, plus de la moitié des citadins n'ont pas accès à des services adéquats. Le sous-financement reste structurel, qu'il s'agisse des eaux usées, des boues de vidange, des déchets ménagers ou industriels.**

Quelques chiffres clés : Eau & Assainissement en Afrique et au Cameroun

- 55% des citadins d'Afrique subsaharienne n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats.
- Plus de 400 milliards USD : estimation des besoins d'investissement cumulés du continent pour atteindre les ODD liés à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030.
- 30 à 50% d'eau non facturée dans de nombreux réseaux urbains africains (pertes techniques, fuites, fraudes).
- Moins de 20% des eaux usées seraient correctement traitées dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne.
- 2 à 5% du PIB : c'est le coût estimé lié à l'insuffisance des services d'eau et d'assainissement dans certains pays africains (pertes économiques, santé, productivité).
- 2 200 FCFA et 1 500 FCFA : c'est la dépense moyenne par habitant et par an pour les services d'assainissement respectivement à Yaoundé, à Douala, contre environ 7 000 FCFA à Abidjan et 9 000 FCFA à Kigali.
- Une seule station de traitement des boues de vidange opérationnelle à Yaoundé



INTÉGRATION DU PET RECYCLÉ

Une avancée environnementale qui interpelle l'appareil industriel

Le 08 décembre 2025, les Ministres en charge de l'Industrie (MINMIDT) et de l'Environnement (MINEPDED) ont signé un Arrêté conjoint fixant, au Cameroun, un taux minimal d'incorporation de matière plastique locale recyclée (R-PET) dans la production d'emballages en Polyéthylène Téréphtalate (PET), destinés aux produits alimentaires et non alimentaires.

L'ambition de ce texte est claire : transformer une contrainte environnementale, liée à la pollution par les déchets plastiques, en levier industriel, en soutenant une chaîne locale de collecte, de tri et de recyclage capable d'alimenter durablement l'industrie de l'emballage.

Cette réforme devrait bénéficier à la fois aux recycleurs, qui disposent désormais d'un débouché réglementaire structurant, à l'industrie locale de l'emballage à travers une montée en gamme "conforme et durable", ainsi qu'aux territoires urbains qui pourraient tirer profit d'une réduction progressive de la charge plastique.

POINTS DE VIGILANCE POUR LES INDUSTRIELS

Au-delà de son ambition écologique, cette mesure introduit des implications opérationnelles significatives pour les entreprises industrielles, tant du point de vue de l'organisation de la production que de l'approvisionnement en intrants.

A) UN NOUVEAU STANDARD DE PRODUCTION, IMMÉDIATEMENT "BUSINESS"

Pour les producteurs d'emballages et de préformes PET, l'arrêté introduit une obligation de formulation : l'approvisionnement en résine ne peut plus être exclusivement vierge. L'intégration de R-PET suppose désormais la maîtrise de la compatibilité matière, de la stabilité qualité, des procédures de contrôle et de la traçabilité.

Pour les entreprises utilisatrices d'emballages,

notamment dans les secteurs des boissons, de l'agroalimentaire, de la cosmétique ou des détergents, cela implique un renforcement des exigences de conformité vis-à-vis des fournisseurs, ainsi que d'éventuels ajustements contractuels.

C) UN RISQUE RÉEL : TENSION SUR L'OFFRE ET SUR LA QUALITÉ

L'atteinte du taux minimal d'incorporation repose sur la disponibilité effective de matière recyclée sur le marché local. Or, la capacité de production de R-PET demeure étroitement liée aux performances du système de collecte et de tri, encore en phase de structuration au Cameroun.

Dans ce contexte, une offre insuffisante pourrait exposer les industriels à des tensions d'approvisionnement, à une hausse des coûts ou à des risques de non-conformité, en l'absence de mécanismes de flexibilité tels que des dérogations temporaires en cas de pénurie.

D) UNE CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ À CLARIFIER

Dans la pratique, de nombreuses entreprises ne produisent pas directement leurs préformes PET, mais s'approvisionnent auprès de fournisseurs locaux avant d'effectuer l'opération de soufflage pour la fabrication des emballages destinés à leurs propres produits.

La question de la responsabilité de l'incorporation du R-PET se pose dès lors avec acuité : l'obligation incombe-t-elle au fabricant de préformes, au transformateur réalisant le soufflage, ou aux deux ?

L'arrêté, qui s'applique indistinctement aux producteurs ou importateurs de granulés, de préformes et d'emballages plastiques, ne précise pas explicitement la répartition des obligations au sein de cette chaîne contractuelle, ce qui pourrait générer des incertitudes en matière de traçabilité et de conformité.

E) LA SOUTENABILITÉ TECHNOLOGIQUE DU RECYCLAGE EN BOUCLE EN QUESTION

L'introduction d'un taux minimal d'incorporation de R-PET soulève également une question de soutenabilité technologique à moyen et long terme.

Le recyclage mécanique du PET n'est en effet pas neutre : à chaque cycle de transformation, les propriétés physico-chimiques du polymère peuvent se dégrader sous l'effet des contraintes thermiques et mécaniques. Dans un système où des emballages intégrant déjà une proportion de matière recyclée sont à nouveau collectés, recyclés puis réincorporés dans de nouveaux produits, ce phénomène de dégradation cumulative peut, à terme, affecter la qualité et la performance des emballages, notamment pour les usages alimentaires.

La soutenabilité du modèle repose ainsi sur un équilibre entre incorporation de matière recyclée et maintien d'un socle de résine vierge, en attendant le développement de solutions de recyclage plus avancées.

F) L'INDISPENSABLE RÉGULATION D'UN MARCHÉ SOUS TENSION ?

L'offre locale de R-PET étant aujourd'hui concentrée autour d'un nombre restreint d'opérateurs, l'introduction d'une obligation réglementaire pourrait engendrer des tensions sur les prix et exposer les industriels à des comportements de marché potentiellement oligopolistiques.

La mise en place de mécanismes de transparence et de suivi du marché apparaît, dans cette perspective, comme un enjeu important pour garantir un accès équitable aux matières recyclées.

> **"Le recyclage mécanique du PET n'est en effet pas neutre : à chaque cycle de transformation, les propriétés physico-chimiques du polymère peuvent se dégrader sous l'effet des contraintes thermiques et mécaniques.**

G) LA PROBLÉMATIQUE DES CAPACITÉS DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ, UN ENJEU TECHNIQUE

Enfin, la mise en œuvre effective de l'arrêté suppose l'existence de capacités techniques permettant de mesurer et de certifier le taux d'incorporation de R-PET dans les emballages produits.

Si l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) est désignée parmi les structures en charge du suivi, les modalités concrètes de contrôle et les capacités d'essai disponibles restent à préciser. Pour les industriels, la fiabilité du dispositif de certification sera déterminante afin d'assurer la sécurité juridique des opérations.

UNE URGENCE POUR LA SUITE ...

La réussite de cette réforme dépendra de la capacité des acteurs publics et privés à accompagner sa mise en œuvre à travers une concertation élargie associant les industriels de la plasturgie, les opérateurs de collecte et, à terme, les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets ménagers.

Dans ce processus, le SYNDUSTRICAM pourrait utilement jouer un rôle de plateforme de dialogue afin de faciliter l'appropriation de la réforme et d'anticiper les ajustements nécessaires à son application effective.

LES DÉFIS ÉNERGÉTIQUES POUR LES INDUSTRIELS EN 2026

Entre exaspération et promesses de réforme



Le secteur industriel camerounais fait face à une crise énergétique persistante qui freine son développement. Le 22 janvier 2026, à l'occasion d'un atelier stratégique organisé à Douala, le Ministre de l'Eau et de l'Énergie a tenté de rassurer les entreprises industrielles sur les réformes en cours. Mais la rencontre a surtout permis de mesurer l'ampleur du décrochage entre les besoins pressants du tissu productif et les réponses encore insuffisantes du secteur électrique.

UNE CRISE PERSISTANTE, AUX EFFETS ASPHYXIANTS

Délestages non annoncés, absence de planification claire, mauvaises qualités de tension, coûts imprévus : le diagnostic posé par les industriels est sévère. Beaucoup dénoncent les effets en cascade de cette instabilité : surcoûts liés aux groupes électrogènes et au carburant, détérioration des équipements, fiscalité cumulative. Cette situation rend les projets industriels risqués, ralentit les investissements et pèse sur la compétitivité des produits locaux. Pour nombre d'entreprises, la crise énergétique agit comme un véritable impôt indirect sur la production.

UN DÉSÉQUILIBRE TECHNIQUE ET FINANCIER PROFOND

Malgré une capacité de production théorique estimée à 1 536 MW, les réalités sont tout autres. L'hydrologie déficitaire de 2025, les surcharges des transformateurs, la saturation des lignes de transport (notamment entre Edéa et Douala), l'accumulation des impayés et le défaut de main-

tenance des centrales ont fragilisé l'ensemble du système. Résultat : plusieurs barrages ne fonctionnent qu'à moitié de leur capacité, le transit de l'énergie vers les pôles industriels est limité, et la société distributrice affiche un déficit chronique de 13 milliards FCFA par mois.

UNE INDUSTRIE EN QUÊTE DE VISIBILITÉ ET DE CONCERTATION

Les industriels s'accordent sur une demande : celle de la prévisibilité. L'expérience montre qu'une entreprise peut s'adapter à une contrainte, à condition qu'elle soit connue à l'avance. Ce qui est le plus redouté, ce sont les interruptions brusques, les variations de tension et l'instabilité prolongée. Pour beaucoup, il est urgent de disposer d'un véritable tableau de bord du secteur électrique, de mécanismes de concertation permanents et d'un suivi rigoureux des engagements publics.

DES RÉFORMES ANNONCÉES, MAIS UNE CONFIANCE À REGAGNER

Le Ministre de l'Eau et de l'Énergie a proclamé une situation préoccupante : le système ne tiendra qu'à condition d'un refinancement bancaire d'urgence et d'un sursaut organisationnel. Plusieurs réformes sont en cours, notamment :

- Renationalisation de l'opérateur ENEO, avec un coût de rachat évalué à 78 milliards FCFA.
- Conversion de la dette en prêts à long terme, pour générer 2,5 milliards de marge mensuelle.
- Raccordement de 150 MW supplémentaires pour Douala avant fin 2026.
- Déploiement de 50 000 compteurs prépayés pour améliorer la trésorerie et réduire les charges d'exploitation.
- Lutte contre les pertes non techniques (fraude, raccordements illicites).
- Compact Énergétique validé par les bailleurs, visant à porter l'offre à 3 000 MW d'ici 2030.

Mais ces perspectives, aussi prometteuses soient-elles, restent conditionnées par l'efficacité de leur mise en œuvre. Beaucoup de projets structurants sont attendus pour mi ou fin 2026, alors que les besoins sont pressants dès aujourd'hui. L'instauration d'une plateforme de suivi est un signal positif, mais le sentiment d'urgence domine dans les zones industrielles, notamment à Douala.

> **Malgré une capacité de production théorique estimée à 1 536 MW, les réalités sont tout autres. L'hydrologie déficitaire de 2025, les surcharges des transformateurs, la saturation des lignes de transport (...), l'accumulation des impayés et le défaut de maintenance des centrales ont fragilisé l'ensemble du système.**

UN MOT AUX INDUSTRIELS :

Face à ces incertitudes, le Syndicat invite ses membres industriels à redoubler de vigilance dans la gestion de leurs besoins énergétiques, à documenter systématiquement les préjudices subis, et à continuer de porter une voix collective forte et constructive dans les discussions sur l'avenir du secteur. L'énergie ne doit pas rester un point faible de notre compétitivité-elle doit devenir un levier de souveraineté industrielle.



Made in Cameroon

En ce début d'année 2026, l'industrialisation camerounaise avance par à-coups, entre promesses structurantes et tensions sur l'amont productif. D'un côté, des projets ambitieux traduisent une volonté affirmée de capter davantage de valeur ajoutée localement. De l'autre, les fragilités persistantes des filières agricoles et rappellent que la transformation industrielle ne peut prospérer sans une base productive solide. Entre souveraineté industrielle, compétitivité des coûts et résilience des filières, le Made In Cameroon reste à la croisée des chemins.



USINE DE BITUME DE KRIBI

Le projet pour réduire le coût des infrastructures routière de 30%

Le projet d'usine de production de bitume à Kribi franchit une nouvelle étape stratégique. All Bitumen PLC, société à capitaux camerounais porteuse du projet, a confié les études résiduelles à un consortium européen réunissant l'Autrichien Pöerner, le Turc Yamata, l'Allemand EDL et le Français Parlym, préférés à un groupement chinois. Une option contractuelle pourrait leur ouvrir la voie à la construction complète de l'usine, sous réserve d'un accord sur le coût final.

Prévu désormais pour 2026, le démarrage des travaux intervient après l'achèvement du défrichage du site de 60 hectares dans la zone industrialo-portuaire de Kribi. L'État accompagne le projet avec une enveloppe de 2 milliards FCFA pour les terrassements via le PAK, ainsi que des exonérations fiscales sur les équipements et intrants. Afreximbank, mandatée comme arrangeur depuis 2024, devrait mobiliser les financements après validation du coût définitif.

Avec une capacité annoncée de 250 000 tonnes par an adossée à une mini-raffinerie de 10 000 barils/jour, l'usine représente un investissement de 161 milliards FCFA et promet jusqu'à 1 500 emplois indirects. Surtout, elle pourrait réduire d'environ 30% le coût des infrastructures routières, dans un pays où le kilomètre bitumé demeure parmi les plus chers d'Afrique.

Au-delà du chantier industriel, l'enjeu est macroéconomique : substitution aux importations, baisse des coûts publics d'infrastructure, sécurisation des approvisionnements et structuration d'une filière locale. Après plusieurs annonces en 2023 et 2024, le projet semble enfin entrer dans une phase concrète.

Reste désormais à transformer l'intention en livraison effective. Pour le Made In Cameroon, le bitume de Kribi pourrait devenir un marqueur fort de souveraineté industrielle… à condition que l'exécution suive le calendrier.

EXPORTATIONS, LE CACAO DOUBLE LE PÉTROLE

Diversification salutaire ou illusion statistique ?

Le paysage des exportations camerounaises connaît un basculement inédit. Au premier semestre 2025, le Cameroun a enregistré 1 705,4 milliards de FCFA de recettes d'exportation, en hausse de 14,44% (+215,2 milliards) par rapport à 2024. Cette progression est largement tirée par le cacao, désormais premier produit d'exportation.

Longtemps pilier central des recettes extérieures, le pétrole brut recule. Les exportations d'huiles brutes ont diminué de 154,6 milliards de FCFA au premier semestre 2025, tandis que le gaz naturel liquéfié recule de 65,4 milliards. En 2024 déjà, les volumes pétroliers avaient chuté de 11,0%, sous l'effet du vieillissement des champs, d'incidents techniques et d'un environnement international moins favorable.

Si le pétrole représentait encore 30,83% des exportations en 2024, sa part tombe à 21,28% à mi-2025.

À fin juin 2025, le cacao et ses dérivés concentrent 42,94% des recettes d'exportation. Sur le seul premier trimestre, les fèves ont généré 500,3 milliards de FCFA, soit 44,8% des recettes totales.

Cette performance repose principalement sur l'explosion des cours mondiaux (+147,7% en 2024), liée aux difficultés climatiques en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les volumes exportés restent globalement stables : l'embellie est donc davantage un effet prix qu'un choc structurel de production.

Grâce à cette dynamique, le Cameroun a franchi un seuil inédit avec 1 118 milliards de FCFA de recettes d'exportation au premier trimestre 2025, permettant une réduction spectaculaire du déficit commercial, ramené à 32,7 milliards de FCFA.

Ce basculement réduit la dépendance aux hydrocarbures et renforce le poids de l'agriculture dans les recettes extérieures. Mais la vulnérabilité demeure : elle change simplement de produit.

Un retournement des cours mondiaux pourrait rapidement inverser la tendance, d'autant qu'un excédent de production est annoncé sur le marché international. La véritable mutation structurelle ne viendra pas du volume exporté de fèves, mais de la transformation locale. Tant que la valeur ajoutée reste majoritairement captée hors du territoire, la diversification restera partielle.

Pour le Made In Cameroon, ce basculement offre une opportunité stratégique pour accélérer la transformation locale du cacao, développer les industries agroalimentaires et renforcer l'intégration aux chaînes de valeur régionales. Si le déclin pétrolier constitue un signal d'alerte budgétaire, l'essor du cacao est une opportunité industrielle. Entre les deux, le véritable défi consiste à transformer une performance conjoncturelle en trajectoire structurelle.





HUILE DE PALME

Production en chute, industrie sous tension

La filière camerounaise de l'huile de palme traverse une zone de turbulences qui fragilise l'ensemble de l'agro-industrie nationale. Au deuxième trimestre 2025, la production d'huile de palme brute s'est établie à 46 826 tonnes, en recul de 39,7% par rapport au trimestre précédent et de 16% en glissement annuel. Sur l'ensemble du premier semestre, la contraction atteint 12,7%.

Au-delà de la baisse conjoncturelle, la filière souffre d'un déficit structurel. La production nationale annuelle est estimée autour de 360 000 tonnes, alors que la demande industrielle dépasse largement le million de tonnes. Le déficit immédiat régulièrement évoqué est d'environ 160 000 tonnes, mais l'écart réel entre capacités de transformation et disponibilité locale est bien plus important.

Conséquence directe : les unités de transformation fonctionnent à moins de 50% de leurs capacités. Certaines entreprises de deuxième transformation enregistrent des baisses de chiffre d'affaires de 30 à 40%, dans un contexte où les charges demeurent élevées.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : vieillissement des plantations, difficultés de collecte auprès des producteurs isolés, revendications sur les prix d'achat, litiges fonciers freinant l'extension des superficies, exportations frauduleuses privant le marché local d'une partie de l'offre, crise sécuritaire persistante dans certaines zones de production. À cela s'ajoute une productivité encore faible des vergers existants.

Pour éviter pénuries et flambées de prix sur des produits sensibles comme l'huile raffinée et le savon, le gouvernement a autorisé l'importation de 70 000 tonnes d'huile de palme cette année, contre des volumes plus élevés les années précédentes. Ces importations restent officiellement présentées comme conjoncturelles. Elles représentent cependant un coût significatif pour la balance commerciale. Les importations d'huile de palme sont estimées à près de 100 milliards de FCFA par an.

L'huile de palme alimente une chaîne de valeur stratégique : huiles alimentaires, savonnerie, agro-industrie, cosmétique. Sa fragilité pèse donc sur la sécurité alimentaire, l'emploi industriel et la compétitivité locale. Des projets comme celui d'Opalm, qui prévoit d'ajouter 108 000 tonnes aux capacités disponibles à partir de 2026, pourraient contribuer à réduire le déficit. Mais la solution durable passera par : la modernisation des plantations, l'amélioration de la productivité, la sécurisation foncière, une meilleure organisation de la collecte, et une lutte plus efficace contre les sorties informelles.

Pour le Made In Cameroon, la crise actuelle rappelle une évidence : sans sécurisation de l'amont agricole, l'industrialisation reste vulnérable. La relance de la production nationale d'huile de palme n'est plus seulement un enjeu agricole ; elle est stratégique pour l'économie nationale.

COTON

La filière vacille... pendant que l'industrialisation se prépare

La filière cotonnière camerounaise traverse une zone de fortes turbulences. Au deuxième trimestre 2025, la production de coton-fibre a chuté de 75,9% par rapport au premier trimestre. Sur l'ensemble du premier semestre, la production recule de 28,1% en glissement annuel, à 88 071 tonnes.

Selon la Note de conjoncture du ministère des Finances, cette contreperformance résulte principalement des inondations dans plusieurs bassins de production. Les aléas climatiques ont perturbé la récolte, ralenti l'approvisionnement des usines d'égrenage et désorganisé la chaîne logistique.

La Sodecoton enregistre ainsi une baisse de plus de 60% pour la campagne 2025/2026. Dans le même temps, les exportations de coton brut reculent à 82,8 milliards de FCFA au premier semestre 2025, contre 101,9 milliards un an plus tôt, soit près de 19 milliards de F CFA de manque à gagner.

La conjoncture internationale n'apporte pas de répit : si les cours atteignent 1,72 dollar/kg au deuxième trimestre, ils restent en baisse de 9,5% en glissement annuel, sous l'effet de la reprise de l'offre mondiale et du ralentissement de la demande chinoise et européenne.

Paradoxalement, alors que la production vacille, plusieurs initiatives majeures cherchent à relocaliser la chaîne de valeur.

Le projet Camtext SA, porté par un consortium réunissant Arise (via Panafritex), la Sodecoton et des partenaires publics et privés, prévoit un investissement de 180 milliards FCFA pour créer une plateforme textile intégrée à la Dibamba, complétée par un centre de confection à Garoua. Objectif : transformer localement 12 000 tonnes de coton, générer jusqu'à 15 000 emplois directs et réduire l'exportation de fibres brutes.

En parallèle, l'armée camerounaise a inauguré un atelier central de confection, amorçant une politique d'import-substitution dans les tenues militaires et potentiellement pour d'autres corps publics. L'État négocie également la réservation de marchés captifs estimés entre 24 et 30 milliards F CFA par an au profit de la production locale (uniformes scolaires, hospitaliers, pénitentiaires).

Ces initiatives s'inscrivent dans la SND30, qui vise 600 000 tonnes de production annuelle et 50% de transformation locale d'ici 2030. Cependant, la crise actuelle révèle une fragilité structurelle : une industrialisation textile ne peut prospérer sans un amont agricole résilient. Si la transformation locale progresse sans sécurisation de la production primaire, le risque est de déplacer la dépendance vers des importations de fibre.

Au final, le coton est aujourd'hui à la croisée des chemins : vulnérable au climat, mais stratégique pour l'industrialisation. La filière peut s'effondrer... ou se réinventer.



ILS PORTENT LA VOIX DES INDUSTRIELS

immersion dans nos instances de représentation

Une présence active du SYNDUSTRICAM dans les instances stratégiques



Une présence active du SYNDUSTRICAM dans les instances stratégiques ! Représenter les industriels là où se prennent les décisions, défendre leurs intérêts, anticiper les évolutions réglementaires, peser sur les orientations techniques, économiques ou sociales : telle est l'une des missions essentielles du SYNDUSTRICAM. Notre syndicat est présent dans une trentaine de conseils, comités et commissions nationaux, au cœur de l'appareil du dialogue public-privé.
À travers cette série intitulée « Ils portent la voix des industriels ! », nous mettons en lumière ces espaces de représentation ainsi que les hommes et femmes qui y siègent au nom du SYNDUSTRICAM. Ils y défendent, avec compétence et conviction, les préoccupations de l'industrie camerounaise, en veillant à ce que ses spécificités soient prises en compte et ses priorités entendues.

Episode 7

Comité de Compétitivité

Défendre l'industrie là où se décident les réformes

M. Silvère ELOMO (Représentant SYNDUSTRICAM Yaoundé)

Placée auprès du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le Comité de Compétitivité est un cadre permanent de concertation de haut niveau entre secteur public et secteur privé. Instance paritaire regroupant administrations, organisations patronales et société civile, il a pour mission d'identifier les obstacles à la compétitivité de l'économie et de proposer des mesures concrètes pour abaisser les coûts des facteurs et des transactions, améliorer l'environnement des affaires et renforcer la performance des filières de croissance.
Réorganisé par le décret n°2014/053, le Comité est présidé par le MINEPAT, avec une vice-présidence assurée par un représentant du secteur privé. Il s'appuie sur un Secrétariat Technique, composé notamment de représentants du secteur privé, et un Secrétariat Permanent chargé de l'expertise et du suivi opérationnel. Parmi ses attributions figurent l'identification des freins structurels à la compétitivité, la formulation de propositions de réformes, le suivi des décisions arrêtées et la production d'un rapport annuel sur l'état de la compétitivité nationale. Sa production majeure est le rapport annuel sur la Compétitivité de l'économie camerounaise.
C'est dans cet espace stratégique que M. Silvère ELOMO, représentant du SYNDUSTRICAM à Yaoundé porte la voix et les préoccupations concrètes des industriels : fiscalité, coûts énergétiques, logistique, financement, structuration des chaînes de valeur, modernisation de l'appareil productif. Sa participation active permet d'inscrire la voix de l'industrie au cœur des arbitrages publics, afin que les politiques et réformes adoptées prennent pleinement en compte les spécificités du tissu productif camerounais.
Dans ce cadre, la compétitivité n'est pas un concept abstrait. C'est un chantier permanent où se construit, pas à pas, la capacité de l'industrie nationale à produire, investir et conquérir des marchés.

En bref

Alucam et ProAlu rejoignent l'OCITRAM : la filière métallurgique se consolide



L'Organisation camerounaise des industries de transformation des métaux (OCITRAM) franchit un cap avec l'adhésion d'Alucam et de ProAlu. Aux côtés des Aciéries du Cameroun, de Prometal et de Metafrique Steel, l'organisation regroupe désormais cinq entreprises représentant près de 95% du marché national. L'objectif affiché est clair : structurer davantage la filière, harmoniser les pratiques industrielles et renforcer la transformation locale des matières premières, notamment dans l'acier et l'aluminium. Avec un chiffre d'affaires cumulé estimé à 500 milliards de FCFA et plus de 4 000 emplois, cette filière dite « industrialisante » constitue un levier stratégique pour la construction, les infrastructures et l'industrialisation du pays. Sa consolidation ouvre la voie à une meilleure coordination sectorielle, mais pose aussi la question de la compétitivité énergétique, de la protection du marché et de l'intégration régionale.



La Bourse Nationale des Déchets entre en service : vers un marché structuré du recyclage

La Bourse Nationale des Déchets (BND) opérationnelle et la première session de son conseil d'administration s'est tenue le 12 février 2026 à Yaoundé. La BND est une plateforme numérique vise à organiser le marché des déchets en mettant en relation producteurs, collectivités, recycleurs et industriels. Constituée en société mixte dotée d'un capital de 290 millions F CFA et regroupant 15 actionnaires publics et privés, la BND ambitionne de transformer un problème environnemental en opportunité économique. Pour les industries, l'enjeu est double : sécuriser l'accès à des matières premières secondaires à moindre coût et anticiper les exigences croissantes en matière de conformité environnementale. La BND pourrait accélérer l'économie circulaire, réduire la pression sur les importations de certains intrants et favoriser l'émergence de nouveaux métiers verts.

Dialogue public-privé : la relance du CBF sur la table

Réunis au Premier ministère le 17 février 2026 sous la présidence du SG/PM, M. Séraphin Fouda, les acteurs publics et privés ont fait le point sur les réformes engagées depuis 2011 pour améliorer le climat des affaires. Très rapidement, les échanges se sont concentrés sur l'avenir du Cameroon Business Forum (CBF), à l'arrêt depuis près de cinq ans. Le SG/PM a imputé le blocage aux exigences préalables formulées par une partie des partenaires privés, notamment sur la désignation et la localisation du secrétariat permanent. Il a appelé à un compromis afin d'organiser une session de relance dans les prochains mois, avec un atelier dédié aux propositions de réformes portées par le secteur privé. Pour les industriels, l'enjeu dépasse la simple reprise d'une plateforme : il s'agit de restaurer un cadre structuré de dialogue capable d'accélérer les réformes concrètes en matière de fiscalité, de logistique et de compétitivité. La crédibilité du dialogue public-privé est de nouveau à l'épreuve.

Inflation 2026 : projection 3,5%... mais l'environnement extérieur pourrait la faire rebondir

Selon le Document de programmation économique et budgétaire 2026-2028 du ministère des Finances, l'inflation au Cameroun serait projetée à 3,5% en 2026, légèrement au-dessus du seuil communautaire CEMAC de 3,0%. Cette trajectoire s'inscrit dans une tendance baissière amorcée depuis 2023 après des pointes à plus de 7% sous l'effet des perturbations globales post-Covid et des hausses de prix des matières premières. Toutefois, l'actualité internationale appelle à la prudence. Les tensions géopolitiques autour de l'Iran et les risques de perturbation des flux pétroliers via le détroit d'Ormuz créent un risque inflationniste à court terme sur les marchés. Pour les industriels camerounais, cela signifie que les coûts de production, les intrants importés et les marges pourraient subir de nouvelles pressions si les prix énergétiques restent élevés ou volatils, rendant la coordination des politiques monétaires et structurelles encore plus cruciale pour stabiliser durablement les prix.





Dette : 320 milliards FCFA à lever au 1er trimestre 2026

Entre janvier et mars 2026, le Cameroun prévoit de mobiliser 320 milliards F CFA sur le marché des titres publics de la Cemac, via des Bons du Trésor assimilables (26 à 52 semaines) et des Obligations du Trésor (3 à 10 ans), selon le calendrier publié par la BEAC. Cette opération s'inscrit dans une stratégie plus large de financement du budget 2026, alors que l'État projette près de 3 100 milliards FCFA de nouveaux financements sur l'année.
Avec un encours de dette estimé à 14 442 milliards FCFA en mars 2025 (+5,7% sur un an) et une charge d'intérêts en hausse, la question n'est plus seulement budgétaire, elle devient économique. Pour les industries, l'enjeu est double : risque d'effet d'éviction sur l'accès au crédit bancaire et pression fiscale accrue pour soutenir le service de la dette.

Grand Standing : feu vert de la COBAC pour les champions nationaux

La COBAC a accordé le statut de « Grand Standing » à plusieurs entreprises stratégiques au Cameroun, dont le Port Autonome de Douala, Tradex, TotalEnergies Marketing Cameroun, MTN Cameroon, Eneo, Sodecoton et Nachtigal Hydro Power Company. Ce mécanisme permet aux banques de dépasser les limites prudentielles classiques pour financer ces entités au-delà du plafond de 25% des fonds propres par client. L'objectif est de soutenir les projets structurants en énergie, infrastructures et télécoms, tout en maintenant la stabilité financière. Pour l'industrie, l'enjeu sera que cet accès privilégié au crédit irrigue effectivement les chaînes de valeur locales et ne reste pas concentré sur quelques grands acteurs.

Syndicat des Industriels du Cameroun

Syndustricam

LES CHRONIQUES DE L'INDUSTRIE

NOTE D'INFORMATIONS & D'ANALYSES DU SYNDICAT DES INDUSTRIELS DU CAMEROUN

BULLETIN D'ABONNEMENT 2026 – 2027

(Tenant lieu de bon de commande)

RAISON SOCIALE : _____

REPRÉSENTÉE PAR : _____ FONCTION : _____

N° DE CONTRIBUABLE : _____

TÉLÉPHONE : _____ EMAIL : _____

Fichier à fournir par l'annonceur (PDF, EPS)

PMI/PME (CA ANNUEL ≤ 3 MILLIARDS F CFA)

	MONTANT HT EN F.CFA			
EMPLACEMENT	**01 parution**	**03 parutions**	**06 parutions**	**12 parutions**
2ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
3ème de couverture	200 000 ☐	175 000 x 3 ☐	150 000 x 6 ☐	100 000 x 12 ☐
4ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
Double page intérieure	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
Pleine-page intérieure	125 000 ☐	100 000 x 3 ☐	75 000 x 6 ☐	50 000 x 12 ☐
Demi-page intérieure	75 000 ☐	62 500 x 3 ☐	50 000 x 6 ☐	25 000 x 12 ☐

GRANDES ENTREPRISES (CA ANNUEL > 3 MILLIARDS F CFA) § ADMINISTRATIONS

	MONTANT HT EN F.CFA			
EMPLACEMENT	**01 parution**	**03 parutions**	**06 parutions**	**12 parutions**
2ème de couverture	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
3ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
4ème de couverture	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
Double page intérieure	400 000 ☐	350 000 x 3 ☐	325 000 x 6 ☐	225 000 x 12 ☐
Pleine-page intérieure	150 000 ☐	125 000 x 3 ☐	100 000 x 6 ☐	75 000 x 12 ☐
Demi-page intérieure	100 000 ☐	87 500 x 3 ☐	75 000 x 6 ☐	37 500 x 12 ☐

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION : _____

TVA : _____

TOTAL TTC : _____

En signant ce bulletin, nous confirmons la souscription à la formule choisie et nous nous engageons à en régler le montant correspondant, soit (TTC en lettres) _____

_____ FCFA

Modalités de paiement : ☐ Espèces / OM / MoMo ☐ Chèque bancaire ☐ Virement

A l'ordre de : Syndicat des Industriels du Cameroun -SYNDUSTRICAM

Coordonnées bancaires : **10002 0003001938983150 - 23** SCB Cameroun BP 300 Douala

Fait à, le / /.....

Cachet et Signature précédés de la Mention «Lu & Approuvé»

CONTACTS :

STANDARD
doualasyndustricam@yahoo.fr / Tél. : 658 57 07 69

Malam MAHAMADOU
Tél. : 696 27 86 22